

Dominique Schnapper, *La France de l'intégration : sociologie de la nation 1990*, Paris, Gallimard, 1991, 374 p.

André Jacob

Numéro 20, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002203ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002203ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jacob, A. (1993). Compte rendu de [Dominique Schnapper, *La France de l'intégration : sociologie de la nation 1990*, Paris, Gallimard, 1991, 374 p.] *Cahiers de recherche sociologique*, (20), 240–243.
<https://doi.org/10.7202/1002203ar>

économique, la péréquation et le déficit fédéral, le développement régional, les politiques culturelles fédérales et le système canadien de communications, l'incidence des programmes sociaux à frais partagés et la question des rapports triangulaires fédéral-Québec-autochtones — une réponse plutôt négative se dégage, réponse qui, a contrario, en suggère une autre qu'encore aujourd'hui beaucoup de gens ont peur d'entendre. Bref, il s'agit d'un bilan qui stimule la réflexion critique et, peut-être, le courage politique, une denrée qui semble rarissime depuis plusieurs années.

Jean-Guy LACROIX
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Dominique Schnapper, *La France de l'intégration: sociologie de la nation 1990*, Paris, Gallimard, 1991, 374 p.

Au cours des dernières années, plusieurs ouvrages ont abordé la problématique de l'intégration des immigrants et des réfugiés dans les sociétés occidentales. Le livre de Dominique Schnapper, véritable bible historique et théorique sur l'évolution de la conception de la nation en Europe, figure en tête du palmarès. L'auteur y lie les stratégies d'intégration à l'évolution des nations en jetant un regard critique sur les diverses approches de ces réalités fondamentales à la fois au niveau théorique et au niveau pratique à la lumière de cas types comme l'Allemagne, la France, les États-Unis, l'Australie et même... le Canada.

La France de l'intégration est parue à peu près au même moment où on a mis sur pied le Haut Conseil à l'intégration, mais il n'y a pas de liens entre les deux événements. C'est une contribution théorique importante qui donne des clés pour mieux comprendre la nation française et la notion d'intégration.

Dominique Schnapper situe le débat sur l'intégration au coeur des divers courants de pensée qui marquent l'analyse sociologique de la nation et de la société. Durkheim, Mauss, Bloch et d'autres ont contribué à ce débat, tout comme le marxisme et le relativisme culturel. C'est ainsi que les marxismes ont tendance à considérer la nation comme une simple fiction juridique et politique, ce qui a entraîné une négation des vraies identités et des conflits fondés sur d'autres motifs que la lutte des classes. Quant au relativisme culturel, il croit que toutes les cultures ont une valeur égale et que les cultures dominantes ont tendance à neutraliser celles des autres; pour lui, la revendication du droit à la différence, la lutte idéologique contre l'État-nation, conduisent à des revendications nationalistes fondamentales.

Le premier chapitre de l'ouvrage présente justement deux grandes idées de la nation, la conception française selon laquelle la notion est fondée sur la volonté des citoyens et la conception allemande selon laquelle la nation est issue de la communauté ethnique et culturelle. En France, la Révolution a donné un sens historique à la fois concret et épique à l'idée de nation. De fait, la Révolution française, par l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme fondait, pour la première fois d'une façon juridique, la souveraineté de la nation: "Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément." La Révolution signifiait que la volonté du peuple en action et la recherche d'un sens philosophique à l'appartenance à une nation devenaient la source de la légitimité politique. On marquait une étape historique importante, on s'éloignait définitivement de la justification de l'appartenance à la nation fondée sur le sang; l'allégeance à la personne du roi était désormais remplacée par un lien juridique entre une personne définie par un ensemble de droits et de devoirs et l'entité abstraite que constituait la nation. L'appartenance à une histoire et la volonté de construire un avenir collectif devenaient les pierres d'assise de la construction du présent. Cette appartenance donne le droit à la nationalité, droit qui définit le lien juridique entre l'individu et l'État ou qui traduit la conception de la nation dans l'ordre des réalités concrètes.

Dans le débat sur la nation, les deux grandes tendances, la française et l'allemande, restent toujours bien vivantes; l'une insiste sur la liberté de l'individu dans la maîtrise de son destin, l'autre sur l'appartenance à un groupe, défini soit en termes de race soit en termes de culture. D. Schnapper estime que l'Allemagne est toujours guidée par le respect du droit du sang; les effets en sont particulièrement visibles dans le cas des étrangers installés depuis longtemps au pays et à qui on accorde un statut d'étranger plutôt que la citoyenneté allemande. En ce sens, l'ordre politique est séparé de l'ordre national et culturel.

En France, la nation correspond à des réalités concrètes et se traduit par une forme politique inscrite dans la modernité. La nation est organisée politiquement en fonction des besoins de l'organisation économique, des échanges internationaux, des ambitions démocratiques, d'un système de normes et de valeurs et par la volonté de puissance dont le colonialisme en a été la traduction la moins glorieuse. L'État gère l'espace juridique et politique, fixe les règles qui assurent le fonctionnement quotidien de la vie démocratique, les rapports entre les individus et les groupes, et encadre les diverses formes de la vie collective. En ce sens, la nation ne peut être que *rapport* entre les dimensions de la diversité sociale, religieuse, régionale, nationale, rapport que les institutions et l'État encadrent. Le processus de construction de la nation tend à l'homogénéisation des cultures et à l'accroissement des échanges, ce qui conduit à une accentuation des différences et à une homogénéité interne plus riche. Définie de cette manière, la nation comme réalité concrète permet de constater que toute stratégie d'intégration, bien qu'elle encourage la participation des divers groupes au projet national, joue sur deux plans, la défensive (la protection de la nation) et offensive (la participation à la vie nationale). L'intégration est donc un processus toujours inachevé. La nation ne

peut être que le produit d'un long processus d'intégration nationale, processus qui ne relève pas d'abord de la volonté des individus mais des exigences de la réalité.

Schnapper estime que la construction d'un État pluriculturel sans prédominance d'un projet national, d'une culture et d'une langue reste une vue de l'esprit. "Même dans les pays comme le Canada et l'Australie qui font du multiculturalisme une doctrine (...), ce qu'on constate dans les faits, c'est le caractère marginal et symbolique de l'action dite 'multiculturelle' et le maintien des formes de la vie politique et économique dominante, de source anglaise et protestante, en Australie, et de source anglaise et française, au Canada" (p. 87). Dans les projets 'multiculturalisants ou interculturalisants', la culture est réifiée, considérée comme un acquis général, applicable à tous les individus et à tous les groupes, à la rigueur un produit de consommation. Dans la perspective d'une dynamique d'intégration, les individus se différencient rapidement parce qu'ils acquièrent, perdent, renouvellent, élaborent, interprètent et se redéfinissent. Au plan individuel et collectif, toute constitution d'identité est une démarche dynamique d'élaboration culturelle, donc de changement constant sous les angles de la vie.

Par ailleurs, Schnapper remet en question le concept de communauté, très cher à nos politiciens nationalistes qui l'utilisent ou le valorisent sans être conscients des conséquences politico-idéologiques qu'il comporte. Pour elle, en France, cette réalité est un non-lieu. La France, dit elle, ne peut donner naissance à des ghettos ou à des communautés car on ne tient pas compte de la dimension ethnique dans la vie sociale; en fait, ce sont les individus qui sont valorisés dans leur participation à la vie sociale, culturelle, politique et économique, et non leur appartenance à tel ou tel groupe. Aux États-Unis, en revanche, les ghettos (noirs, italiens, hispaniques etc.) bloquent l'émergence d'une participation pleine et entière au projet national car on valorise le repli sur le groupe ou la communauté. En France, la reconnaissance politique de groupes particuliers n'est pas admise. Dans cette perspective, les immigrants sont les acteurs d'une dynamique sociale dans la mesure où le projet migratoire marque une étape dans l'accès à la modernité même si le processus d'intégration est souvent conflictuel au plan politique, culturel et historique. "L'intégration est d'abord le produit de l'élaboration, souvent conflictuelle, de normes concurrentes issues de groupes divers. Elle procède des conflits, des négociations et des compromis entre des systèmes de règles concurrents, qui peuvent porter sur les règles elles-mêmes." (p. 97) L'intégration désigne donc les divers processus par lesquels les immigrants, comme l'ensemble des citoyens, participent à la vie sociale et au développement d'une nation.

La construction de la nation ne peut se faire sans heurts, sans contraintes, sans la neutralisation de certains particularismes. Schnapper estime que la nation moderne doit compter cependant sur la mobilité sociale, la tendance à l'égalité des chances, et se préoccuper des pertes dans le processus. Elle donne comme exemple l'apprentissage du français; le refus d'apprendre le français en France bloque les possibilités de participer pleinement à la vie sociale.

Dans un deuxième temps, Schnapper situe les projets des immigrants dans le processus de la modernité. Dans son projet, l'immigrant apprend les fondements intellectuels de l'économie moderne comme les rapports entre le temps et l'argent, les moyens et les fins, la notion de rentabilité, etc. La dynamique des relations familiales est remise en question par les nouveaux comportements de l'*homo oeconomicus* qu'est l'immigrant; au-delà de l'économique, on accorde plus de valeur à l'individualisme, à l'accomplissement de soi, à la satisfaction des désirs individuels aux dépens de la conformité aux normes du groupe d'appartenance. La famille devient davantage unité de consommation ce qui influe sur le projet familial et la dynamique familiale de façon déterminante. En somme, l'identité se forge de façon continue dans l'interaction entre les individus et la société globale. Cette redéfinition personnelle, familiale et groupale s'explique par l'adoption de modèles urbains et industriels qui rendent les projets de retour au pays d'origine pratiquement irréalisables.

Le questionnement de Schnapper porte essentiellement sur la capacité d'intégration et la nature du lien social dans un projet national moderne. Le partage de valeurs communes et l'invention de nouveaux modèles de comportement ne garantissent pas l'intégration. L'intégration passe par toutes les institutions (l'école, l'armée, la police, les services publics, les Églises, les syndicats et les entreprises) qui se transforment d'ailleurs avec elle. La participation à la vie sociale s'organise donc autour de deux grands axes: le rapport à l'emploi et à la protection sociale, et l'ensemble des échanges et des relations sociales dans la famille et dans les diverses instances de la société civile et politique.

De ce côté-ci de l'Atlantique, les analyses de Schnapper viennent ajouter au débat autour de l'"Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration" du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec paru à peu près à la même époque. Schnapper fait très peu référence à la question de l'intégration au Canada, pas du tout au Québec, mais elle accorde un petit espace à la question de l'assimilation aux États-Unis. En somme, l'ouvrage constitue un apport théorique magistral à la réflexion sur les projets nationaux des États modernes et sur l'intégration des nouvelles catégories d'immigrants.

André JACOB
Département de travail social
Université du Québec à Montréal

"Relations interethniques et pratiques sociales", *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no 2, automne 1992, 222 p.

Dans son numéro d'automne 1992, la revue *Nouvelles pratiques sociales* présente un dossier sur les relations interethniques et l'intégration des groupes